



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017 À 17H00**

L'an deux mille dix-sept, le onze octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents :

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA.

Absents avec procuration :

Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Anne RAINAUD,
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME,
Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**20/ OBJET : PLAN DE SAUVEGARDE DES PALMIERS - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL**

Monsieur Régis BELLI, Conseiller Municipal expose à ses collègues :

La Ville de Villefranche sur mer est totalement engagée dans le traitement et la sauvegarde de ses palmiers. Nous voulons mettre en place l'année prochaine une lutte globale et collective contre le charençon rouge du palmier.

Plusieurs possibilités de traitement s'offrent à nous, dont la pulvérisation sur les palmiers d'un produit chimique, et un produit biologique.

AR PREFECTURE

006-210601597-20171011-20-11-10-2017-DE
Reçu le 16/10/2017

Autre possibilité, l'utilisation des micro-ondes dans la lutte contre le charançon rouge. Notre service environnement a contacté le Pr. Rita Massa de l'Université de Naples, auteur d'une publication à ce sujet, pour mieux connaître les détails de ce traitement.

Parallèlement, le Conseil Régional PACA, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2017 (AMI) pour la sauvegarde des palmiers dans notre région, subventionne à hauteur de 70% maximum les différents projets.

Il a donc été envisagé une collaboration entre la commune et l'université de Naples afin de répondre à l'appel proposé par la Région. Le montant de l'opération étant de 18 780 € H.T.

Le plan de financement correspondant était annexé à l'ordre du jour.

Il leur propose de bien vouloir :

1°/ - Solliciter l'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2017 (AMI) pour le plan de sauvegarde des palmiers,

2°/ - Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROIANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives